

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le vendredi 15 septembre 2023 à 14 h
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqué(e)s à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le vendredi 15 septembre 2023, à 14 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Période de questions du public.
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

20 – Affaires contractuelles

Contributions financières et conventions

20.01 Accorder des contributions financières aux organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 77 154 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin - 1236243010.

20.02 Attribuer à l'organisme Jour de la Terre Canada un contrat de gré à gré (2023-048-GG) de 184 487,85 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre du déploiement de l'espacement de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et autoriser le directeur de la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer la convention à cette fin - 1238461002.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Dina TOCHEVA
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le jeudi 14 septembre 2023



Dossier # : 1236243010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder des contributions financières aux six organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 77 154 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin. |

Je recommande :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 77 154 \$, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024 aux organismes suivants :

| Nom de l'organisme | Montant |
|--|-----------|
| Le Chez-Nous de Mercier-Est | 25 716 \$ |
| Escale Famille Le Triolet | 6 429 \$ |
| GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest) | 6 429 \$ |
| Maison des jeunes, MAGI de Mercier-Ouest inc. | 6 429 \$ |
| Le Projet Harmonie | 6 429 \$ |
| Pavillon d'Éducation Communautaire Hochelaga-Maisonneuve | 25 722 \$ |

D'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au sommaire décisionnel, dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

Signataire :

Véronique BELPAIRE

directeur(-trice) - arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236243010

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder des contributions financières aux six organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 77 154 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018, à la suite de l'adoption en 2017, du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10M\$.

Afin de poursuivre les actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'Entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1M\$ pour atteindre un montant total de 11M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre, notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation

avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Dans le cadre de la période de transition vers la nouvelle Entente Ville-MTESS, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a procédé à la prolongation des projets ayant reçu un financement l'année dernière, et ce, afin d'assurer la continuité des services et de ne plus retarder le processus d'attribution de subventions pour la période 2023-2024. Les projets admissibles doivent respecter les critères de prolongation suivants :

- Le projet financé en 2023-2024 doit avoir les mêmes objectifs que celui financé en 2022-2023.
- Le projet doit se terminer au plus tard le 31 mars 2024.

Un soutien financier totalisant la somme de 342 168 \$ a été accordé à la prolongation de 9 projets (dossier 1236243003).

Un soutien financier totalisant la somme de 35 307 \$ a été accordé à la prolongation du projet de l'organisme Cuisine collective Hochelaga-Maisonneuve (dossier 1236243009).

Suite à la confirmation des projets prolongés dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, une somme de 76 371 \$ demeurerait disponible uniquement pour des projets dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. L'arrondissement a lancé un appel de projets pendant la période du 20 avril au 20 mai 2023 pour les organismes à but non lucratif situés dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Un soutien financier totalisant la somme de 76 371 \$ a été accordé à 4 nouveaux projets dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. (Dossier 1236243007)

Toutefois, l'arrondissement a reçu une somme additionnelle de 77 154 \$ dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024). Cette somme additionnelle sera répartie comme suit :

- Un soutien financier additionnel de 25 716 \$ pour le projet collectif financé dans le quartier Mercier-Est
- Un soutien financier additionnel de 25 716 \$ pour les 4 projets financés dans le quartier de Mercier-Ouest
- Un soutien financier de 25 722 \$ pour un nouveau projet de l'organisme Pavillon d'Éducation Communautaire Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la continuité d'un service d'aide alimentaire dans le quartier d'Hochelaga-Maisonneuve

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0200 du 20 avril 2023 : Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018,

dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023 : Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CG19 0325 du 20 juin 2019 : Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées. (Dossier 1198377001)

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe totale de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023. (Dossier 1183220003)

Décisions antérieures relatives aux organismes :

CA23 27 0207 - 14 août 2023 : Accorder une contribution financière de 35 307 \$ à l'organisme Cuisine collective Hochelaga- Maisonneuve dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver la convention à cette fin. (Dossier 1236243009)

CA23 27 0172 - 22 juin 2023 : Accorder des contributions financières aux 4 organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 76 371 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin. (Dossier 1236243007)

CA23 27 0136 - 5 juin 2023 : Accorder des contributions financières aux 9 organismes désignés dans le sommaire décisionnel totalisant la somme de 342 168 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) pour l'année 2023-2024. Approuver les conventions à cette fin. (Dossier 1236243003)

CA22 27 0065 - 4 avril 2022 : Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 444 395 \$ aux 12 organismes désignés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018). Approuver les projets de convention à cet effet. (Dossier 1226243003)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Le Chez-Nous de Mercier-Est

Nom du projet : *Projet collectif « Toile d'araignée phase XVI : intervention de milieu et travail de rue » (6986)*

Résumé du projet : Interventions communautaires et sociales dans quatre HLM du quartier Mercier-Est afin de favoriser l'échange et la création de liens entre résidentes et résidents et soutenir la cohésion sociale. Les activités sont mises en place par les organismes L'Antre Jeunes de Mercier-Est, La Maison des Familles de Mercier-Est et Le Chez-Nous de Mercier-Est.

Montant de la contribution recommandé : 25 716 \$

District : Maisonneuve-Longue-Pointe

Nom de l'organisme : Escale Famille Le Triolet

Nom du projet : *EFLT toujours au coeur des familles (7079)*

Résumé du projet : Maintenir les acquis et offrir une programmation adaptée et diversifiée qui permettra de rejoindre de nouvelles familles et d'assurer une présence à un lieu sécuritaire.

Montant de la contribution recommandé : 6 429 \$

District : Maisonneuve-Longue-Pointe

Nom de l'organisme : GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest)

Nom du projet : *Réduire le gaspillage alimentaire tout en diminuant la vulnérabilité des populations à faible revenu (7268)*

Résumé du projet : Activités culinaires ayant pour but de réduire le gaspillage alimentaire tout en favorisant l'intégration des gens plus vulnérables. Redistribution des repas dans le quartier.

Montant de la contribution recommandé : 6 429 \$

District : Louis-Riel

Nom de l'organisme : Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest inc.

Nom du projet : *Passage, continuité et deux types de cuisine dans Guybourg (7297)*

Résumé du projet : Bonifier l'offre en ateliers culinaires en y ajoutant une cuisine collective, des activités pour favoriser le passage du primaire au secondaire et en bonifiant la présence à La Piaule.

Montant de la contribution recommandé : 6 429 \$

District : Louis-Riel

Nom de l'organisme : Le Projet Harmonie

Nom du projet : *Vivre, grandir, agir : ensemble (6839)*

Résumé du projet : Soutien aux initiatives citoyennes du HLM La Pépinière, offre d'activités variées répondant aux besoins des résidentes et résidents.

Montant de la contribution recommandé : 6 429 \$

District : Louis-Riel

Nom de l'organisme : **Pavillon d'Éducation Communautaire Hochelaga-Maisonneuve**

Nom du projet : *Remplir les paniers tout en se concertant (11995)*

Résumé du projet : Assurer un service de banque alimentaire dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve pendant une période de trois mois.

Montant de la contribution recommandé : 25 722 \$

District : Hochelaga-Maisonneuve

JUSTIFICATION

Problématiques visées par les projets

Les problématiques socio-urbaines, l'insertion des personnes à risques, l'isolement personnel et social, l'exclusion, la violence familiale et sociale, le décrochage scolaire et social, la sécurité alimentaire, bref la pauvreté économique et sociale.

Les secteurs d'intervention visés parmi ceux établis lors du Sommet de Montréal sont l'intervention sur des problématiques socio-urbaines, l'insertion sociale des clientèles à risques, la prévention du décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 15 à 30 ans, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, le soutien à la vie communautaire, le soutien à la famille et à la petite enfance.

Les priorités visées par ces projets sont inscrites dans le Plan d'action de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Au terme d'une consultation réalisée en novembre 2009 auprès de tous les partenaires de l'arrondissement, pour l'année 2012 du contrat de ville, une cible prioritaire a été unanimement identifiée, soit d'intervenir sur un milieu de vie afin de favoriser le développement et l'intégration sociale de toutes les clientèles et plus particulièrement, les clientèles isolées et/ou vulnérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 77 154 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les crédits sont réservés par la demande d'achat numéro **788756** pour les contributions proposées dans le tableau ci-dessous.

Clé comptable à utiliser :

1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052137.00000.00000

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

| Organismes | Nom du projet | Soutien accordé | | | Soutien recommandé |
|---|--|-----------------|------------|------------|--------------------|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2023 |
| Le Chez-Nous de Mercier-Est | Projet collectif « Toile d'araignée phase XVI : intervention de milieu et travail de rue » | 121 177 \$ | 121 177 \$ | 121 177 \$ | 25 716 \$ |
| Escale Famille Le Triolet | EFLT toujours au coeur des familles | 15 000 \$ | 11 554 \$ | 11 554 \$ | 6 429 \$ |
| GEMO (Groupe d'entraide de Mercier-Ouest) | Réduire le gaspillage alimentaire tout en diminuant la vulnérabilité des populations à faible revenu | N/A | 36 727 \$ | 36 727 \$ | 6 429 \$ |
| Maison des jeunes, MAGI de Mercier- | MAGI de Mercier-Ouest inc. Passage, | 20 000 \$ | 24 576 \$ | 24 576 \$ | 6 429 \$ |

| | | | | | |
|--|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Ouest | continuité et deux types de cuisines dans Guybourg | | | | |
| Le Projet Harmonie | Vivre, grandir, agir : ensemble | 38 000 \$ | 37 428 \$ | 37 428 \$ | 6 429 \$ |
| Pavillon d'Éducation Communautaire Hochelaga-Maisonneuve | Remplir les paniers tout en se concertant | N/A | N/A | N/A | 25 722 \$ |

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre du déploiement progressif de la nouvelle Entente Ville-MTESS et afin d'éviter une coupure des services, l'arrondissement recommande d'accorder un soutien financier additionnel aux projets financés dans le quartier Mercier-Est et Mercier-Ouest et d'accorder un nouveau soutien financier à l'organisme Pavillon d'Éducation Communautaire Hochelaga-Maisonneuve pour assurer la continuité d'un service d'aide alimentaire dans le quartier d'Hochelaga-Maisonneuve.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le cas échéant et selon le contexte, le responsable de la Ville et les organismes devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues aux protocoles de visibilité, Annexe 2 de la convention initiale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Chacun des projets fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir leurs rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 30 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Estela ESCALONA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patricia PLANTE
Directrice - culture

Le : 2023-08-28



Dossier # : 1238461002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Attribuer un contrat de services de gré à gré (no. 2023-048-GG) d'une valeur de 184 487,85 \$, taxes incluses, à l'organisme « Jour de la Terre Canada » pour la réalisation d'une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) dans le cadre du déploiement de l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser M. José Pierre, directeur à la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal. |

Je recommande :

D'attribuer à l'organisme « Jour de la Terre Canada » un contrat gré à gré (no. 2023-048-GG) de 184 487,85 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) dans le cadre du déploiement de l'espacement de la fréquence de collecte des ordures ménagères.

D'autoriser une dépense total de 184 487,85 \$, taxes incluses et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention de la Division des ressources financières de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et à l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal précisant que la Direction générale réalisera un virement budgétaire en 2024. D'autoriser M. José Pierre, directeur du Bureau de projets et de développement des services aux citoyens, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Véronique BELPAIRE Le 2023-09-14 13:20

Signataire :

Véronique BELPAIRE

directeur(-trice) - arrondissement

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238461002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation |
| Compétence d'agglomération : | Élimination et la valorisation des matières résiduelles |
| Projet : | - |
| Objet : | Attribuer un contrat de services de gré à gré (no. 2023-048-GG) d'une valeur de 184 487,85 \$, taxes incluses, à l'organisme « Jour de la Terre Canada » pour la réalisation d'une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) dans le cadre du déploiement de l'espace de la fréquence des collectes des ordures ménagères sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Autoriser M. José Pierre, directeur à la Direction du bureau de projets et du développement des services aux citoyens, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2019, le Service de l'environnement a approché les arrondissements dans l'objectif de mettre en place des projets pilotes visant à modifier la modalité des collectes des ordures ménagères, en espaçant la fréquence de celles-ci aux deux semaines. Dès lors, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé, sous certaines conditions, à mettre en place un tel projet pilote au sein de son territoire.

En 2022, les conditions étant réunies, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a mis en place le projet pilote d'espace de la fréquence des collectes des ordures ménagères dans deux secteurs. Le projet pilote d'une durée de 44 semaines fut réalisé du 28 février au 31 décembre 2022, et a permis de tester la modalité auprès de 7 777 unités d'occupation, ainsi qu'auprès de 117 institutions, commerces et industries (ICI). La particularité du projet pilote mené à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve était d'inclure les immeubles de 9 logements et plus dans la démarche, soit près de 25 % du nombre d'unités d'occupation touchées par la mesure.

L'étude d'impact du projet pilote a permis de démontrer des tendances convaincantes, telles qu'un taux d'adhésion de plus de 99 % après 6 semaines, une réduction de la quantité d'ordures ménagères allant jusqu'à 8 %, une augmentation des quantités de résidus

alimentaires de l'ordre de 15 %, ainsi qu'une augmentation du taux de participation à la collecte des résidus alimentaires de près de 20 % pour atteindre 55 %.

Fort des tendances encourageantes, à la lumière des conclusions de la démarche de consultation menée auprès des citoyens et dans l'objectif de respecter ses engagements en termes de transition écologique, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a pris la décision, en décembre 2022, de maintenir la modalité d'espacement dans les deux secteurs visés par le projet pilote et d'étendre la modalité à l'ensemble de son territoire d'ici la fin de l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA218260004 - 22 novembre 2021 - Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 84 950 \$ du Service de l'environnement vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour des activités d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et de communication en lien avec un projet pilote de réduction de la fréquence des collectes des ordures ménagères. (2218260004)

CA22 27 0015 - 7 février 2022 - Affecter une somme de 73 596,29 \$ provenant du surplus de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour le projet pilote d'espacement de la collecte des ordures ménagères aux deux semaines, dans deux secteurs de l'arrondissement. (1228461001)

DA2282600002 - 9 février 2022 - Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 34 016 \$ du Service de l'environnement vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour des activités d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et de communication en lien avec un projet pilote de réduction de la fréquence des collectes des ordures ménagères. (2228260002)

DGA238736001 - 31 juillet 2023 - Autoriser un virement, jusqu'à concurrence de 246 680 \$ du Service de l'environnement vers l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour des activités d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et de communication en lien avec le déploiement de la réduction de la fréquence des collectes des ordures ménagères. (2238736001)

DESCRIPTION

Le calendrier de déploiement de la modalité d'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères prend en considération la séquence d'implantation de la collecte des résidus alimentaires auprès des immeubles de 9 logements et plus, ainsi qu'auprès des institutions, commerces et industries (ICI). Cette coordination des travaux faits en sorte que l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères est déployée 6 mois après la finalisation de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans chacun des secteurs de collecte. Cette période de temps entre les deux modalités permet aux citoyens nouvellement desservis par la collecte des résidus alimentaires de l'appivoiser avant le déploiement de l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères. Pour cette raison, le déploiement de l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères se fera en trois phases.

Tableau 1 : Ordre de déploiement de l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères

| Phase | Secteurs | Date modification de la modalité |
|----------------|--|--|
| Automne 2023 | 42 et 43 (excluant secteurs où la modalité est déjà en place) | Secteur 42-N : Jeudi 16 novembre 2023 Secteur 42-S : Mercredi 15 novembre 2023 Secteur 43 : Jeudi 16 novembre 2023 |
| Printemps 2024 | 44 | Vendredi 22 mars 2024 |
| Automne 2024 | 41 | Semaine du 11 novembre 2024 |

La modalité d'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères touchera 22 972 unités d'occupation réparties en 6 574 immeubles et 894 ICI en 2023. Par la suite, se sont 42 879 unités d'occupation réparties en 11 599 immeubles et 1 287 ICI qui seront ajoutés à la modalité d'espacement en 2024.

Pour réaliser son mandat, le mandataire devra répondre aux besoins suivants :

- Fourniture et tenue d'une ligne téléphonique et d'une adresse courriel : du 9 octobre 2023 au 31 mars 2025;
- Offrir différentes occasions d'ISÉ aux citoyens, gestionnaires d'immeubles et aux ICI par le biais d'activités terrain telles que le porte-à-porte : priorisation des immeubles de 9 logements et plus;
- Offrir, au besoin, des séances d'accompagnement personnalisées : banque de 300 heures pour combler des besoins ponctuels;
- Réaliser un suivi rigoureux de l'ensemble de ses activités, produire des rapports mensuels, d'étapes et finaux.

Afin de permettre une offre de services optimale, le mandat commencera cinq semaines avant la première modification de la modalité, soit le 9 octobre 2023 et se terminera 19 semaines après la dernière phase de déploiement, soit à la date du 31 mars 2025. Les budgets non utilisés durant une année seront utilisés l'année suivante, afin de maintenir le mandat actif.

JUSTIFICATION

L'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères aura un impact important sur les habitudes entourant la gestion des matières résiduelles des citoyens. Pour cette raison, il est souhaitable que les citoyens puissent avoir accès au soutien d'un organisme qui pourra expliquer les raisons d'une telle modalité, les bienfaits environnementaux, transmettre des trucs et conseils pour réduire les impacts, ainsi que pour sensibiliser à l'utilisation des voies des collectes valorisables, telles que la collecte des résidus alimentaires et la collecte des matières recyclables.

Dans le cadre du projet pilote, l'arrondissement avait mandaté un organisme à but non lucratif pour mener diverses activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). L'étude d'impact, le sondage de rétroaction et la soirée citoyenne réalisés par la suite ont permis d'identifier les actions d'ISÉ les plus porteuses pour une adaptation citoyenne à ces nouvelles modalités. Ainsi, les activités d'accompagnement et de sensibilisation des citoyens qui seront réalisées lors du déploiement de l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères seront orientées suivant les apprentissages faits dans l'étape pilote. En effet, l'étude d'impacts et la rétroaction ont démontré que la gestion des appels téléphoniques et des courriels a été fort utile, alors que le service d'accompagnement personnalisé était sous-utilisé. Les activités d'ISÉ en porte-à-porte devaient, pour leur part, être plus ciblées et viser principalement les bâtiments problématiques, pour un meilleur rapport coûts/bénéfices et une utilisation plus adéquate des ressources.

Au total, six organismes à but non lucratif dont leur mission est en accord avec l'objet du mandat ont été sollicités. De ces six organismes, trois ont déposé une soumission. Le tableau suivant présente un résumé des soumissions reçues incluant la note moyenne de la pondération déterminée par le comité de sélection.

Tableau 2 : Sommaire des soumissions reçues

| Soumissions conformes | Note du comité d'évaluation | Prix soumis (taxes incluses) | Écart avec l'estimation (204 219,17 \$, taxes incluses) |
|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|---|
| | | | |

| | | | |
|---------------------------------------|---------|---------------|--------|
| Jour de la Terre Canada* | 90,33 % | 184 487,85 \$ | - 10 % |
| Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur (YAM) | 77,33 % | 228 781,85 \$ | 12 % |
| Nature-Action Québec* | 50,17 % | 368 844,90 \$ | 81 % |

* Note : en raison de leur statut d'organisme de bienfaisance, Jour de la Terre Canada et Nature-Action Québec permettent à leurs clients d'être exonérés des taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Conseil municipal de la Ville de Montréal détient les compétences à l'égard de l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles. La Division collecte, transport et traitement des matières résiduelles du Service de l'environnement (SENV) a été identifiée pour coordonner le déploiement de nouveaux services des collectes. En vertu du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), certaines activités liées à la gestion des matières résiduelles demeurent sous la responsabilité des arrondissements. C'est notamment le cas pour les activités de communication avec les citoyens. Dans ces circonstances, les sommes réservées au budget du Service de l'environnement pour accompagner les arrondissements dans leurs activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) lors de l'ajout de nouveaux services ou lors de modifications de modalités, telles que l'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères, doivent être créditées aux arrondissements pour pouvoir être utilisées. Le coût total du mandat est de 184 487,85 \$, taxes incluses, comprenant une dépense estimée de 61 904,57 \$ en 2023 disponible au budget de fonctionnement de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de 122 583,28 \$ en 2024-2025 qui sera disponible à la suite d'un virement budgétaire en début d'année 2024 de la Direction générale vers l'arrondissement. Le montant sera imputé selon les modalités inscrites aux interventions financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas offrir un service d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) à la population impacterait de façon significative, la réussite du déploiement de la modalité d'espacement de la fréquence des collectes des ordures ménagères aux deux semaines. En effet, lors de modifications qui occasionnent un important changement d'habitude, il est démontré que l'ISÉ aide à réduire les impacts en offrant des outils pour augmenter la résilience face au changement et ainsi augmenter l'adhésion de la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) seront réalisés dans le respect des consignes en vigueur émises par le Gouvernement du Québec en matière de santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En plus des actions prévues dans le mandat d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ), un plan de communication étoffé a été conçu et sera mis en place par l'équipe des

communications de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve afin de garantir la compréhension et accompagner la population dans le changement.

- Conception, impression et distribution d'avis (jusqu'à 4 avis par phase);
- Conception, impression et distribution de boîtes à outils (composées de dépliants, avis, autocollant et calendrier);
- Conception, impression et installation de panneaux coroplast;
- Achat et distribution de trousse zéro déchet;
- Conception et impression d'outils pour les inspecteurs et les activités d'ISÉ.
- Production d'une capsule vidéo;
- Conception et production d'un livre de sensibilisation pour les enfants;
- Mise à jour des fiches vue de l'agent (311);
- Mise à jour de la page web dédiée, incluant la foire aux questions;
- Publicités ciblées sur les médias (si possible).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement (Julien LIMOGES-GALARNEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Vera COSTEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maud F FILLION, Service de l'environnement

Lecture :

Maud F FILLION, 12 septembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-08

André D DESJARDINS
Agent technique en environnement

Richard C GAGNON
Chef de division, Bureau d'expertise technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

José PIERRE
Directeur du bureau de projets et du
développement des services aux citoyens